

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 24 juin 2016

10^{ème} Commission
N° CG-2016-3-10-1

Service instructeur

DSOL - Direction études, finances et appuis de la
solidarité

Service consulté

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015
DE LA CITE DE L'ENFANCE**

Résumé : Proposition d'affectation des résultats cumulés de l'exercice 2015 de la Cité de l'Enfance (résultat de fonctionnement d'un montant de 418 841,70 € et résultat d'investissement d'un montant de 640 179,04 €). Le budget de fonctionnement de la Cité de l'Enfance est financé par le Conseil départemental. Les propositions d'affectation du résultat 2015 permettront de limiter les évolutions futures de la dotation départementale. Concernant l'investissement, le solde 2015 fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'année 2016.

I. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

1. Résultats de l'exercice 2015

	Section fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	3 900 257,61	199 867,34
Dépenses	3 631 415,91	32 056,94
Résultat de l'exercice	268 841,70	167 810,40

2. Résultats cumulés 2015 à affecter

Section de fonctionnement

Résultat comptable de l'exercice	268 841,70 €
Reprise des résultats antérieurs	150 000,00 €
Résultat 2015 à affecter	418 841,70 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice	167 810,40 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	472 368,64 €
Résultat 2015 à la clôture de l'exercice	640 179,04 €

Le résultat de la section d'investissement, d'un montant de 640 179,04 €, ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2016 sur la nature 001.

II. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 418 841,70 € de la manière suivante :

- 300 000 € à la réserve de compensation des charges d'amortissement sur la nature 10687 ;
- 118 841,70 € en report à nouveau sur la nature 110.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 418 841,70 €, d'affecter 300 000 € à la réserve de compensation des charges d'amortissement sur la nature 10687 et 118 841,70 € en report à nouveau sur la nature 110.
- d'approuver le résultat d'investissement d'un montant de 640 179,04 € qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2016 sur la nature 001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN